



|  |                              |                           |
|--|------------------------------|---------------------------|
| Nb des conseillers élus : 19   | Conseillers en fonction : 19 | Conseillers présents : 17 |
| <b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</b><br><b>Séance Ordinaire du 19 mai 2022 – 18 h 30</b> |                              |                           |

La séance a été ouverte sous la présidence de Denis SCHITZ,

|  |
|--|
| <b>Membres présents</b> : Sylvie BECQUER, Albert BROSSARD, Pascal FOUQUET, Sophie GRZELAK, Anthony SARTORI, adjoints,<br>Michel D'AMORE, Claire DANDA, Aurélie GUILHEM, Sandrine HELES, Sylvain JACQUE, Sarah MALINOWSKY, Sophie RIGHETTI, Rémi SCHAEDEGEN, Virginie TOTH, Jean-Paul WEBER, Pierre WAGNER, <i>conseillers municipaux</i> |
| <b>Membres absents excusés</b> : Joëlle FRIEDRICH, Philippe MOURAUX, <i>conseillers municipaux</i><br><b>Procuration</b> : /   |
| <i>Convocation du 13/05/2022 – Affichée le 13/05/2022</i>  |

Assistait à la réunion avec voix non délibérative : Laurent SACCHET, conseiller municipal suppléant,

Le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte.  
Il constate l'approbation du précédent compte rendu.

**1. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE LA POLICE PLURI-COMMUNALE DE THIONVILLE-TERVILLE-MANOM A LA COMMUNE DE TRESSANGE**

A la suite de l'exposé et des explications fournies par M. Laurent CAVALIERI, Directeur des Services de la Police Pluri-Communale de THIONVILLE-TERVILLE-MANOM, le Conseil Municipal, en ayant délibéré, réaffirme l'utilité d'un tel service pour la Commune de TRESSANGE.

En conséquence, il accepte et autorise le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

D'autre part, le Conseil Municipal accepte et autorise le Maire à signer avec l'Etat, la convention relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la Commune de TRESSANGE.

**2. CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DES BIBLIOTHEQUES – AVENANT N° 1**

Le Conseil Municipal accepte et autorise le Maire à signer avec le Département de la Moselle, l'Avenant n° 1 à la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique.

**3. REVISION DES TARIFS PERISCOLAIRE – ACCUEIL DE LOISIRS – MERCREDIS EDUCATIFS – CLUB ADOS**

Tenant compte de la hausse sensible du coût des produits et denrées nécessaires au bon fonctionnement des services, le Conseil Municipal décide d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, une hausse moyenne modérée de l'ordre de 3 %. Les tranches des quotients familiaux ont également été revues. Une réduction sera appliquée à toutes les tranches, dès le 2<sup>ème</sup> enfant.

**4. SITUATION DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la situation des travaux et projets en cours. Ils sont conformes à l'état d'avancement qui avait été présenté lors de la réunion du Conseil Municipal du 17 mars 2022.

#### **5. CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2022**

Le Conseil Municipal prend connaissance et accepte le nouveau règlement du concours communal des maisons fleuries ainsi que le bulletin d'inscription modifié.

#### **6. FETE DES MERES 2022**

Le Conseil Municipal se déclare satisfait du choix du présent qui sera offert à toutes les mamans de la Commune.

Un appel est lancé à toutes les personnes de bonne volonté pour la distribution qui aura lieu lors de la Fêtes des Mères le 29 mai 2022.

#### **7. AUTRES POINTS EVOQUES AU COURS DE LA SEANCE**

- Motion de soutien en faveur du maintien du Cabinet dentaire du Régime minier à AUDUN LE TICHE.
- Désignation des membres composant les comités techniques du COPIL CTG animé par la Communauté d'Agglomération « Portes de France-Thionville ».
- Présence des élus aux différentes manifestations ainsi qu'aux opérations de nettoyage organisées par la Commune.

Séance levée à 20h00

**Prochaine séance du Conseil Municipal : 7 juillet 2022**

TRESSANGE, le 24 mai 2022

Le Maire,



Denis SCHITZ

